



# Violences Intimes et itinérance

## Une Réalité Cachée

### Article

**Décembre 2024**

Présenté par

**Carlos Tamayo**

carlos@mmfim.ca



#### **Violences intimes et itinérance :**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en 2021, la prévalence de la violence par les partenaires intimes (VPI) en Amérique du Nord se situe autour du 25%. Cependant, plusieurs experts considèrent que ce chiffre serait sous-estimé, notamment dû au processus de collecte de données et à la définition de la violence adoptée par l'OMS. « Seules la violence physique et la violence sexuelle sont prises en compte, en raison du fait que ces formes de violence ont été définies et mesurées sensiblement de la même façon dans le cadre des enquêtes sur lesquelles l'OMS s'est basée pour produire son rapport » (GONZALEZ-SICILIA ET AUTRES, 2023.) Mais la violence peut prendre de nombreuses formes distinctes, étant parfois un phénomène cyclique, ce qui peut ultimement marquer l'histoire personnelle et l'identité des individus concernés. Il est important de noter que les femmes, les autochtones, les personnes LGBTQIA2S+, les enfants, les personnes en situation de

handicap, les jeunes ou les individus issus de minorités visibles sont traditionnellement des groupes à risque de VPI, pour n'en citer que quelques-uns. (CANADA, 2021)

Selon *l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*, on peut identifier au moins six cas de figure typiques de la VPI : 1) violence psychologique ; 2) violence verbale ; 3) violence physique ; 4) violence sexuelle ; 5) violence économique ; 6) violence reproductive. Néanmoins, les auteurs de l'étude nous signalent aussi un regroupement plus vaste de types de violences subies dans le cadre de relations intimes. Par exemple, la violence situationnelle survient lors de conflits ou de tensions qui arrivent ponctuellement et résulte d'une réponse inadaptée à l'exaspération, à la colère ou au stress plutôt que d'une volonté de contrôler ou de dominer l'autre, comme c'est le cas de la violence conjugale. Pour sa part, la résistance violente est une forme de violence se caractérisant par des actes commis par une victime pour se défendre contre un partenaire violent ou une partenaire violente ou pour se libérer de son contrôle. Elle serait donc identifiée comme une forme de VPI réactive. Ainsi, en comprenant le spectre de formes qui englobent la VPI, on estime plutôt que le taux approximatif de victimisation associée à au moins un acte de violence entre partenaires intimes se situe autour de 40% et que plus de la moitié de victimes, 56 %, ont présenté au moins un symptôme de stress post-traumatique à la suite d'une agression de courte ou longue durée. En synthèse, la violence par les partenaires intimes est un vaste enjeu préoccupant de notre société, laissant de longues traces chez ses victimes, et qui mérite une attention particulière d'une bonne partie des acteurs sociaux, comme les décideurs politiques, les organisations communautaires, les universités, les regroupements de défense de droits, parmi d'autres. (GONZALEZ-SICILIA ET AUTRES, 2023)

En tant que Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), nous chercherons, dans cet article, à examiner les relations existantes entre la VPI et l'itinérance. Cela pourrait éventuellement nous offrir des pistes de solution face à la problématique qui

nous préoccupe ainsi que proposer un cadre d'analyse pour mieux comprendre les raisons et impacts de ces deux drames sociaux. Quelques questions que l'on vise à explorer dans cet écrit sont : Quel est le trajet vers la rue en raison de violences subies dans le cadre d'une relation intime ? Quels sont les parcours particuliers des personnes qui fuient la VPI et qui se retrouvent en situation d'itinérance ? Quelle est l'ampleur du phénomène ?

Comme d'habitude, nous vous présenterons tout d'abord quelques réflexions à partir d'une approche différenciée selon les sexes ADS+, tel que nous l'avons fait dans d'autres articles de cette série touchant les relations entre l'itinérance et l'âge, les femmes, les autochtones ou les personnes LGBTQIA2S+. Après avoir brossé un portrait de la situation, nous aborderons quelques perspectives pratiques et théoriques retrouvées dans la littérature, pour finir avec une vision d'ensemble du sujet.

« Pour les victimes de violence entre partenaires intimes qui décident de quitter une situation de violence, le risque d'itinérance et d'instabilité financière est très préoccupant. En fait, la violence entre partenaires intimes est l'une des principales causes de l'itinérance chez les femmes. » (STATISTIQUES CANADA, 2022) En effet, selon l'étude *la persistance du pouvoir au-delà de la rupture : analyse des tactiques de contrôle post-séparation envers les femmes ayant un parcours d'itinérance* publiée en 2024 et éditée par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), la VPI semblait avoir pour objectif spécifique la précarisation des conditions de vie des victimes et l'étiolation de leur réseau social afin d'imposer une forme particulière de domination. Cela démontre des dynamiques abusives de contrôle, de pouvoir et d'exploitation, conçues ponctuellement pour que les victimes aient un long parcours de combattante si elles tentent de s'échapper. Parmi les 68 participantes de cette enquête, une grande instabilité sur le plan social et économique est présente, et les nombreux allers et retours auprès du conjoint auteur de violence sont presque la norme. Si les victimes réussissent à changer leur situation

après une rupture dite évolutive, elles se retrouvent souvent en situation d'itinérance. (FLYNN ET AUTRES, 2024)

Dans la même veine, Pearl Eliadis et les autres membres du comité de recherche du Collectif Québécois pour la Prévention de l'itinérance (CQPI) nous expliquent dans l'article *possibilités de réforme du droit au Québec pour les femmes victimes de violence conjugale* publié en 2022, que plusieurs lacunes législatives permettent indirectement la reproduction de la VPI. Des défaillances structurelles et sociétales, telles que le cadre juridico-administratif existant, rendent possible l'exercice et la prévalence de la VPI. « Celles-ci concernent entre autres l'accès au soutien du revenu, le fonctionnement du droit de la famille et l'accès au logement social. Nous suggérons plusieurs « correctifs » qui permettraient d'étendre les protections aux victimes. » (CQPI, 2022) La VPI est dans bon nombre de cas sous-représentée dans les chiffres, justement en raison de ces faiblesses systémiques dont font mention les auteurs du rapport. La méconnaissance de la VPI, le manque de soutien économique et d'accompagnement pour les victimes, l'appréhension de perte d'un enfant, la peur de dénonciation généralisée et l'ignorance des mécanismes de protection, sont quelques symptômes de vides législatifs et politico-administratifs sur lesquels il faut nous pencher. Des recommandations seront présentées plus loin. Commençons par analyser les parcours particuliers de quelques victimes de la VPI, comme les femmes handicapées, les femmes autochtones ou les personnes LGBTQ2SI+. Voici ce qui ressort.

Dans une étude publiée en 2022 et développée à partir de dix-sept entrevues avec des participantes en situation de handicap ayant vécu des expériences de VPI, l'une de conclusions de l'équipe de recherche mentionnait que « les femmes en situation de handicap sont plus sujettes à vivre un plus grand nombre d'épisodes de violence, pendant une plus grande période. Ces violences vont également influencer tant la santé physique que mentale des femmes, fragilisant leur participation sociale et économique. [...] La

décision de sortir de la relation a été pour elles synonyme de précarisation importante de leurs conditions de vie, les entraînant même jusqu'à l'itinérance. » (GODIN, 2022) Ainsi, les auteurs soutenaient que, lorsque la violence provient de la personne qui prodigue des soins de base, ici le partenaire intime, la situation de dépendance engendrée par l'état de santé influence directement le maintien de la relation violente. Le handicap rend difficile le départ du domicile en plus d'entraîner un besoin d'assistance face à diverses nécessités de base. Un autre élément souligné indique que lorsque la personne aidante est perçue positivement par l'entourage, la victime pourrait être perçue comme difficile, exigeante ou exagérée au moment de la dénonciation des faits. Ainsi, au moment où elle dévoile la violence subie à son entourage, son expérience peut être facilement banalisée, en raison aussi de la méconnaissance du handicap. Cela peut compromettre la démarche d'inculpation et de recherche d'aide et, ultimement, entraîner le maintien d'une relation violente. (Ibidem) De manière générale, les besoins de se faire assister, les limitations d'accès à l'emploi, les obstacles de la recherche d'appui et les relations de dépendance en raison du handicap se combinent comme leviers de la VPI, en rendant les femmes handicapées encore plus vulnérables.

Les conditions de vie et les parcours de personnes LGBTQ2SI+ face à la VPI démontrent aussi certaines particularités uniques. Dans un article publié en 2021 dans la revue scientifique *Psychology and Sexuality*, intitulé *Associations of physical and sexual violence victimisation, homelessness, and perceptions of safety with suicidality in a community sample of transgender individuals*, il est mentionné que :

“Half of the participants endorsed a history of sexual violence victimization and 41.4% endorsed a history of partner physical violence. Just under one-third (30.3%) of the sample endorsed a history of homelessness. Over half of the sample (52.9%) endorsed a suicidal ideation history, while over one-third (37.1%) of the sample endorsed a suicide attempt history. Sexual violence victimization was significantly correlated with suicidal ideation and attempt history.” (DRESCHER ET AUTRES, 2021)

De plus, les femmes et personnes LGBTQ2SI+ autochtones ont subi un type particulier de violence encadrée non seulement par leur appartenance aux communautés Inuit, Métis ou Premières Nations, mais aussi en raison de leur identité de genre ou orientation sexuelle.

“Colonization had devastating impacts on all Indigenous Peoples, but the experiences of First Nations, Inuit, and Métis women and girls, as well as Indigenous peoples who don’t identify just as male or female, are distinct in some respects from those of men and boys. Building on these reports and centring female perspectives allows us to reframe the way we look at Indigenous women and girls. They are not only “victims” or survivors of colonial violence, but holders of inherent, constitutional, Treaty, and human rights that are still being violated.” (NATIONAL INQUIRY, 2019)

Ainsi, il faut comprendre l'importance du trauma intergénérationnel résultant du colonialisme, afin de bien comprendre les expériences uniques de femmes autochtones avec la VPI. De plus, les femmes autochtones continuent d'être confrontées à des réalités structurelles et systémiques qui augmentent leur risque de subir diverses formes de violence, y compris la VPI. Le racisme systémique contribue à créer des obstacles qui peuvent empêcher de nombreuses femmes autochtones de demander de l'aide à la suite d'expériences violentes ou traumatisantes, comme les obstacles culturels à l'accès aux ressources, l'inaccessibilité des soutiens et des services et la méfiance à l'égard de la police, du système de justice pénale et des institutions destinées à les aider ou à les protéger. (STATISTIQUES CANADA, 2021) De manière globale, les femmes autochtones avaient une prédisposition à subir de la VPI estimée à 61%, comparé à 44% pour les femmes non-autochtones.

Dans un scénario aussi sombre et complexe, plusieurs organisations des milieux de recherche, du communautaire, académiques et politique, ont signalé une série de recommandations et voies d'actions pour améliorer la situation. Dans un article publié en 2021 par l'Agence de la Santé Publique du Canada, intitulé *interventions fondées sur des données probantes et pratiques exemplaires en matière de soutien apporté aux femmes en situation ou à risque d'itinérance : examen de la portée avec analyse fondée sur le sexe et l'équité* un répertoire de bonnes pratiques en matière de prévention de la VPI, mais aussi afin de mieux saisir et réduire l'impact des effets négatifs de la VPI sur l'itinérance, est proposé. « Les interventions favorisant l'émancipation économique des femmes et les réformes juridiques sont au cœur des approches visant à prévenir la violence entre partenaires intimes, ce qui en retour peut prévenir l'itinérance. » (ANDERMANN ET AUTRES, 2021) D'autres éléments cités dans l'article comme bonnes pratiques pour s'attaquer à la VPI dans un contexte d'itinérance de manière effective sont : l'accès aux services de défense des intérêts après le passage en refuge, la transformation de normes sexuelles en matière de harcèlement et d'équité salariale, les consultations de groupe, les formations sur les capacités d'adaptation, les techniques de résolution de problèmes, la musicothérapie, les techniques cognitives comportementales, le développement des compétences parentales, la gestion du stress, la favorisation des compétences socio émotionnelles afin d'augmenter la stabilité familiale, de réduire les expériences négatives vécues pendant l'enfance et la violence entre partenaires intimes (souvent précurseurs de l'itinérance). (Ibidem)

Concernant les recommandations en matière de politiques publiques, le rapport *Nowhere To Go. Gender-based violence and housing insecurity in Ontario* du Centre Canadien du Droit au Logement (CCDL) pourrait servir de source d'inspiration. Il regroupe les recommandations en matière de prévention de la VPI à partir de plus d'une vingtaine d'avis de différents acteurs en matière de politiques publiques. Ainsi, plusieurs axes d'analyse sont présentés : 1) les mesures d'abordabilité du logement, 2) la prestation de services et d'appuis, 3) la lutte contre la discrimination et 4) l'inclusion et l'anticolonialisme. Similairement à *l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*, le rapport du CCDL mentionne la gravité de la situation au pays concernant la

VPI. « Gender-based violence (GBV) and intimate partner/interpersonal violence (IPV) are pervasive problems impacting millions of women and gender-diverse people across Canada. A study undertaken by Statistics Canada found that 44 per cent of Canadian women have experienced some form of IPV in their lifetime. Experiences with GBV and IPV are not borne equally across different groups. » (CCHR, 2024) En effet, l'étude avance que les femmes autochtones sont 60% plus susceptibles de subir de la VPI, les femmes handicapées 55% et les personnes LGBTQIA2S+ 58,9%, comparé aux personnes n'appartenant pas à ces groupes (Ibidem).

Mais tout n'est pas noir. Terminons de manière optimiste en soulignant les efforts importants déployés jusqu'à présent pour prévenir la VPI et s'y attaquer de manière efficace. Ainsi, le projet LOTUS à Montréal est une bonne démonstration des avancements dans le secteur communautaire pour s'adresser spécifiquement aux problématiques dérivées de la VPI. Ils fournissent un soutien novateur aux victimes et travaillent à mieux comprendre les facteurs qui influencent les services communautaires, leur engagement, leur accès, leur usage et leur participation, à partir des expériences de femmes qui se sont sorties de contextes violents et suivent divers chemins de réinsertion sociale et de guérison.

“Le projet Lotus est une recherche-action menée conjointement depuis 2021 par des ressources d'hébergement pour femmes en difficulté, par des femmes ayant l'expérience vécue de l'hébergement, par des chercheuses et des étudiantes universitaires. Il a pour objectif de documenter les besoins des femmes pendant la période de transition qui suit leur départ d'une maison d'hébergement et de codévelopper des services de soutien post-hébergement. » (LOGIFEM, 2024)

D'un point de vue législatif, il faut souligner la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, adoptée en 2021 mais qui a vu le jour comme projet pilote en 2023. Cette initiative avait notamment comme objectifs de rebâtir la confiance des victimes envers le système de justice, mais aussi la création d'une

division spécialisée en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au sein de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. (INFORMELLE, 2024). Espérons que qu'il y ait de plus en plus de changements structurels de ce type, à différents paliers de la société et à grande échelle, pour que la VPI ne soit plus considérée comme banale mais comme un crime sérieux qui mérite l'intérêt et la gestion des organisations publiques.

## **Bibliographie**

GOUVERNEMENT DU CANADA (2021). Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes. *Document disponible en ligne sur le site web.* <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>

GONZALEZ-SICILIA, Daniela, et autres (2023). Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022, *Institut de la statistique du Québec*, 214 p. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-quebecoise-violence-partenaires-intimes-2021-2022.pdf>

Statistiques Canada (2022). Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2020-2021. *Document disponible en ligne sur le site web.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00006-fra.htm>

Flynn, C., Harvey, C., Desrosiers, M.-E., Couturier, P., Cribb, M., Petrucci, G., Fernet, M., Lapierre, S., & Cousineau, M.-M. (2024). La persistance du pouvoir au-delà de la rupture : analyse des tactiques de contrôle post-séparation envers les femmes ayant un parcours d'itinérance. *Intervention*, 159, 137–152. <https://doi.org/10.7202/1111618ar>

Collectif Québécois pour la Prévention de l'Itinérance (2022). Possibilités de réforme du droit au Québec pour les femmes victimes de violence conjugale. *Document disponible en ligne sur le site web.* <https://www.cqpi.ca/nospublications>

Godin, J., & Flynn, C. (2022). Violence de la part d'un partenaire intime et itinérance. Qu'en est-il des femmes en situation de handicap au Québec ? *Aequitas*, 28(1), 91–108.

<https://doi.org/10.7202/1089858ar>

Drescher, C. F., Griffin, J. A., Casanova, T., Kassing, F., Wood, E., Brands, S., & Stepleman, L. M. (n.d.). Associations of physical and sexual violence victimization, homelessness, and perceptions of safety with suicidality in a community sample of transgender individuals. *Psychology and Sexuality*, 12(1-2), 52–63.

<https://doi.org/10.1080/19419899.2019.1690032>

National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2019) The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. *Document disponible en ligne sur le site web.* <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>

Statistiques Canada (2021) Intimate partner violence: Experiences of First Nations, Métis and Inuit women in Canada, 2018. *Document disponible en ligne sur le site web.*

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00007-eng.htm>

Andermann, A., Mott, S., Mathew, C. M., Kendall, C., Mendonca, O., Harriott, D., McLellan, A., Riddle, A., Saad, A., Iqbal, W., Magwood, O., & Pottie, K. (2021). Evidence-informed interventions and best practices for supporting women experiencing or at risk of homelessness: a scoping review with gender and equity analysis. *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada*, 1(1), 1–13. <https://doi.org/10.24095/hpcdp.41.1.01>

Canadian Center for Housing Rights - CCHR (2024). Nowhere To Go. *Gender-based violence and housing insecurity in Ontario*. Rapport de recherche. *Document disponible en ligne sur le site web* <https://housingrightscanada.com/reports/nowhere-to-go-gender-based-violence-and-housing-insecurity-in-ontario/>

Logifem (2024). De la maison d'hébergement au logement. Soutenir les femmes vers la stabilité résidentielle et le mieux-être. *Document disponible en ligne sur le site web* <https://logifem.org/fr/nouvelles-et-evenements/project-lotus-de-la-maison-dhebergement-aulogementd/#:~:text=Le%20projet%20Lotus%20est%20une,chercheuses%20et%20des%20%C3%A9tudiantes%20universitaires.>

Informelle (2024). Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, où en sommes-nous?. *Document disponible en ligne sur le site web*  
<https://informelle.org/chroniques/le-tribunal-specialise-en-matiere-de-violence-sexuelle-et-de-violence-conjugale-ou-en-sommes-nous/>